COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le

mardi 21 décembre 2021, à 20h00,
à la salle communale
(école élémentaire de Collonge - 110 route d'Hermance)

ORDRE DU JOUR

1. **Communications du bureau du Conseil municipal**

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021**

3. **Rapports des commissions**
   - Routes et infrastructures du 22 novembre 2021 ;
   - Culture et loisirs du 24 novembre 2021 ;
   - Sports du 25 novembre 2021 ;
   - Finances du 6 décembre 2021.

4. **Projets de délibération**

   D21-23 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 155'000 F, destiné à la modification des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées de la commune de Collonge-Bellerive, à la hauteur du 40-46 route d'Hermance ;

   D21-24 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 87'000 F, destiné au réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat, parcelles N° dp8408, dp8410 et dp8424 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

   D21-25 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 4'025'070 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

5. **Projet de résolution**

   R21-06 Proposition relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2022, les emprunts de 1'100'000 F et 1'965'000 F contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

A retirer dès le 22.12.2021

6. Projet de motion
Néant.

7. Questions au Conseil administratif

8. Communications des membres du Conseil municipal

9. Communications du Conseil administratif

10. Naturalisations à huis-clos

Paola DI ROMANO TORRES LEON
Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 5 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : info@collonge-bellerive.ch.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.

Collonge, le 10 décembre 2021